



Baie-des-Sables

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

GB

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'Édifice municipal Philippe-Morin, situé au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables, le lundi 8 décembre 2025 à 20 h 04.

Sont présents :

1- Madame Marie-Claude Saucier	3- Monsieur Pierre Marquis
2- Madame Nicole Marcheterre	4- Madame Kate St-Pierre

Est absent :

--	--

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gérald Beaulieu, maire.

Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1. MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Le greffier-trésorier déclare que l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié, conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, à l'ensemble des membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-195 Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

4. ADOPTION DU BUDGET 2026

ATTENDU QUE l'article 443 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité ;

ATTENDU QUE le directeur général a déposé le projet de budget 2026 ;

ATTENDU QUE ce projet a été examiné par le conseil et modifié selon les délibérations ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-196 Il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

- Que le budget 2026 de la Municipalité de Baie-des-Sables, ci-joint en annexe 1, soit adopté ;
- Que le budget comprenne des revenus totaux de 1 601 454 \$ et des dépenses totales de 1 601 454 \$;
- Que le greffier soit autorisé à publier l'avis public d'adoption du budget conformément à l'article 445 CMQ ;
- Que la présente résolution soit exécutoire dès son adoption.

Adoptée

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables a pris connaissance du projet de programme triennal des immobilisations pour les années financières 2026, 2027 et 2028, préparé conformément aux dispositions du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE ledit programme triennal des immobilisations présente les immobilisations que la municipalité prévoit réaliser, ainsi que le mode de financement envisagé pour chacune d'elles et qu'il est détaillé à la page 33 de l'annexe 1 ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-197 Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu à l'unanimité ;

- Que le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, tel que déposé et présenté à la présente séance, conformément au Code municipal du Québec ;
- Qu'une copie du programme triennal des immobilisations soit mise à la disposition du public au bureau de la Municipalité de Baie-des-Sables et sur le site Internet de la municipalité ;

Adoptée

6. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2025-07 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE CERTAINES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Madame Marie-Claude Saucier, conseillère municipale, donne avis qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables, le règlement 2025-07 sera adopté afin de fixer les taux de taxation et de tarification pour les services municipaux ainsi que certaines modalités de paiement pour l'exercice financier 2026.

Le projet de règlement numéro 2025-07 a été déposé et présenté lors de la présente séance.

Le projet de règlement a notamment pour objet :

- D'établir les taux des taxes foncières générales et spéciales, incluant celles destinées au service de la dette ;
- De fixer les tarifs de compensation pour les services municipaux, dont l'aqueduc, l'égout, la vidange des boues des étangs aérés et des fosses septiques, ainsi que l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles ;
- De déterminer les modalités de paiement des taxes et compensations, incluant les versements, le taux d'intérêt applicable, le jour de grâce et la radiation de certains soldes résiduels ;
- De prévoir la tarification de divers services rendus par la municipalité dans les domaines de l'administration, de la sécurité publique, des travaux publics, de l'urbanisme, des loisirs et de la famille.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-198 Il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 21 h 16, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Gérald Beaulieu

Gérald Beaulieu, maire



Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Gérald Beaulieu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Gérald Beaulieu

Gérald Beaulieu, maire